



Plainte contre violence conjugale

Par Daddou37

Bonjour. Je viens vers vous aujourd'hui car ca ne va plus avec ma femme et je veus divorcé. Je suis marié avec une camerounaise en situation irrégulière, et elle cest taper le coude dans une porte et elle a été portée plainte contre moi pour violence, alors que je n'ai vraiment rien fait . Je voulais savoir ce que je risque exactement comme problèmes, et quoi faire . Je vous remercie d'avance, cordialement.

Par AGeorges

Bonsoir,

Une épouse depuis moins de trois ans qui porte plainte et qui est en situation irrégulière peut être condamnée à quitter le territoire français.

Après trois ans, la situation n'est plus irrégulière.

Le dépôt de plainte est-il certain ? (plainte adressée au Procureur de la République) ou s'agit-il juste d'une main courante au commissariat ?

Par ailleurs, la réalité de la violence peut être vérifiée. Le coude ne semble pas très crédible.